



Bordeaux, le 27 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colloque international « Les biens UNESCO de la préhistoire et leur intégration dans les territoires »

L'État - DRAC Nouvelle-Aquitaine - et le Conseil départemental de la Dordogne ont organisé un colloque international sur le thème « les biens UNESCO de la préhistoire et leur intégration dans les territoires » du 28 au 30 novembre 2019 au pôle d'interprétation de la préhistoire aux Eyzies-de-Tayac (24).

Ce colloque s'inscrit dans le cadre de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial du bien UNESCO des sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère.

Il avait pour objectif de rassembler la grande diversité des acteurs français et étrangers (Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, Russie) en charge de sites d'art rupestre et de grottes préhistoriques inscrits sur la liste du patrimoine mondial et confrontés aux mêmes problématiques de conservation, de recherche, de gestion et de valorisation.

Ce colloque s'est déroulé en trois temps :

- une journée de présentation du bien UNESCO « sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère » dans sa dimension historique et territoriale ;
- une journée de visites de sites constituant le bien et de lieux de valorisations ;
- une journée de présentation des biens UNESCO invités sur la thématique retenue.

Ces trois journées ont permis des partages et des mutualisations d'expériences en matière de gestion et de politiques publiques au service de la préservation de ces sites préhistoriques fragiles et emblématiques au cœur des espaces dans lesquels ils s'insèrent.

Une attention particulière a été accordée à la notion de « plan de gestion » et aux outils à mobiliser en matière de connaissance, de démarche de territoire, d'acteurs à fédérer, etc.

Site d'une valeur universelle exceptionnelle au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la **Vallée de la Vézère vient d'obtenir le label « Grand Site de France »**, attribué à l'unanimité par la commission nationale supérieure des sites paysages et perspectives, qui reconnaît ses qualités en matière de développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux » avec l'accueil du public.